

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 octobre 2023

## **4. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) « Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville » (A. Louis)**

---

Le processus d'implantation d'une procédure de demande de subvention sur le site Internet de la Commune de La Neuveville est une étape cruciale dans la promotion et le soutien des activités sportives et culturelles. Il vise à simplifier et à rendre plus transparente la demande de financement pour les projets culturels et sportifs locaux, tout en facilitant la communication entre les demandeurs et les responsables de traitement des subventions.

Tout d'abord, il est essentiel de concevoir une interface web conviviale et intuitive pour les utilisateurs. La conception devrait être centrée sur l'utilisateur, avec une navigation claire et des instructions détaillées sur la procédure de demande. Une présentation visuelle attrayante peut également aider à capter l'attention des demandeurs potentiels et à refléter l'importance accordée à la culture et au sport à La Neuveville.

Le département des loisirs s'est approché de la société qui administre le site Internet de la Commune de La Neuveville, afin de demander une offre pour la création d'un formulaire pour les demandes de subventions. Nous avons transmis le modèle de la marche à suivre du Conseil du Jura bernois (CJB), afin qu'elle puisse établir une offre précise.

Malgré la complexité du formulaire demandé, l'offre transmise par cette société s'élève à CHF 484.65 TTC, ce qui reste tout à fait abordable.

### **Conclusion**

L'implantation d'une marche à suivre pour les demandes de subventions sur le site Internet de la Commune de La Neuveville facilitera le travail des demandeurs ainsi que des personnes en charge de traiter ces demandes. En concevant une interface conviviale, en fournissant des informations claires sur les critères d'éligibilité, en automatisant le suivi et les notifications et en établissant un processus d'évaluation transparent, La Neuveville simplifie les démarches des différents acteurs concernés.

La commission des loisirs a donné un préavis favorable à l'approbation de la motion.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la motion.

CONSEIL MUNICIPAL